



East Angus

Ma ville, ma vie

AVIS D'APPEL DE VENTE

DU CHEMIN DUFRESNE ET RÉSERVOIR SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

PRENEZ AVIS que la Ville de East Angus est intéressée à vendre au plus offrant le lot 4 182 419 (Réservoir incluant un barrage) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 117 400 mètres carrés et les lots 4 181 621, 4 181 622, 4 182 623 et 4 182 624 (Chemin Dufresne) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 851,5 mètres carrés, 1641,2 mètres carrés, 1992,4 mètres carrés et 1430,08 mètres carrés, ayant accès par la route 112.

Toute personne désirant acquérir ces terrains devra déposer son offre sur le formulaire prescrit par la Ville. Le formulaire est disponible au bureau municipal situé au 200 rue Saint-Jean Est, à East Angus ou sur le site internet de la ville : www.eastangus.ca. Les documents peuvent aussi être obtenus en s'adressant par écrit au responsable des appels d'offres : Bruno Poulin, secrétaire-trésorier, à l'adresse suivante : bpoulin.eastangus@hsfqc.ca.

Toutes les offres doivent être reçues au plus tard le 21 septembre 2017 à 11h, au bureau municipal, et elles seront ouvertes en public, à la salle du conseil, le même jour à 11h05.

Le Ville se réserve le droit de ne pas vendre au plus offrant, ni à quiconque.

Pour plus d'informations concernant l'appel d'offres, veuillez contacter le soussigné.

Donné à East Angus, le 15 août 2017

Bruno Poulin, CPA CMA

Secrétaire-trésorier

**APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DU CHEMIN DUFRESNE ET DU
RÉSERVOIR SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

A. Présentation

1. La Ville de East Angus est propriétaire du lot 4 182 419 (Réservoir incluant un barrage) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 117 400 mètres carrés et les lots 4 181 621, 4 181 622, 4 182 623 et 4 182 624 (Chemin Dufresne) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 851,5 mètres carrés, 1641,2 mètres carrés, 1992,4 mètres carrés et 1430,08 mètres carrés, ayant accès par la route 112;
2. La Ville est intéressée à les vendre et à cet effet, invite toute personne à lui déposer une offre d'achat inconditionnelle, par écrit, au plus tard le 21 septembre à 11h. Les offres seront ouvertes le même jour, en public, à la salle du conseil, à 11h05, et le nom de chaque offrant et son prix seront dévoilés en public;
3. Le prix sera majoré de la TPS et de la TVQ;
4. Le conseil prendra en considération toute offre supérieure à 50 000\$ excluant les taxes;
5. La Ville se réserve le droit de ne pas vendre les terrains, même au meilleur offrant, à sa seule discrétion, et sans indemnité ni compensation pour les soumissionnaires;
6. La décision de vendre les terrains sera prise par résolution du conseil;

B. Conditions

7. Description de l'immeuble

- a. Lots 4 182 621, 4 181 622, 4 182 623 et 4 182 624: chemin Dufresne situés dans la municipalité du canton de Westbury;
- b. Lot 4 182 419 : terrain vacant comprenant l'ancien réservoir d'eau potable de la Ville de East Angus incluant un barrage;
- c. La Ville n'offre aucune garantie quant à la qualité du sol et du sous-sol, ni quant à sa capacité portante. La Ville n'a aucun test de sol relatif à ces terrains;
- d. La Ville n'a connaissance d'aucune infraction relative à ces terrains;
- e. La Ville n'offre aucune garantie autre que ses titres et son fait personnel;
- f. Il revient à tout intéressé de s'informer et de se satisfaire des normes de zonage et de construction applicables à ces terrains en consultant les règlements en vigueur ou en obtenant une opinion d'un tiers;

C. Validité de l'offre d'achat

8. Pour pouvoir acquérir les terrains de la Ville, une personne doit signer l'offre d'achat jointe au présent devis et y joindre les documents suivants, sous peine de rejet :
- A. un chèque visé payable à l'ordre de la «Ville de East Angus» d'un montant égal à 10% du montant offert; si l'offre est acceptée par résolution, la Ville encaisse le chèque à titre d'acompte sur le prix de vente; si la Ville refuse de vendre, le chèque est retourné au signataire, sans intérêt;
 - B. Si l'offrant est une personne morale ou une société, une résolution du conseil d'administration ou des sociétaires valide et particularisée à l'achat de ces terrains doit autoriser le signataire de l'offre à présenter cette offre et à signer le contrat de vente;
 - C. Le formulaire d'offre d'achat signé;

- D. Le tout doit être déposé dans une enveloppe scellée, adressée à la Ville et identifiée au nom du présent appel d'offres;
- E. L'offre est valide pour 30 (trente) jours à compter de l'ouverture des soumissions. La Ville décidera si elle vend ou non le terrain à l'intérieur de ce délai. À l'expiration de ce délai, à défaut de résolution, les offres deviennent caduques et les chèques sont tous remis, sans droit ni recours des offrants contre la ville ou ses préposés;
- F. Si l'offre est acceptée par résolution de la Ville, l'offrant doit alors signer un contrat de vente préparé par un notaire choisi par la Ville, sur présentation, dans les 60 jours suivants l'acceptation de l'offre par résolution de la Ville. Les frais de notaire, de publication et de copies d'actes sont à la charge de l'acheteur; le dépôt de 10 % tient lieu d'acompte sur le prix de vente;
- G. Les terrains sont vendus tels quels, et tels qu'il existe le jour de l'ouverture des soumissions. En tout temps, une personne intéressée peut s'y rendre pour l'examiner. Aucun test de sol ne peut être fait sans l'accord préalable de la Ville. Ces tests sont à la charge de l'offrant qui doit alors en remettre une copie à la Ville, sans frais; la ville pourra en faire mention par addendum au présent appel d'offres, le cas échéant;

D. Réserve

- A. La Ville n'est pas tenue de vendre au plus haut offrant ni à quiconque et se réserve toute discrétion à cet effet;
- B. La Ville n'est pas tenue de motiver son refus;
- C. La Ville n'encourt aucune responsabilité découlant de la présente invitation à contracter et son refus d'y donner suite;
- D. Si la personne qui a été retenue par la Ville refuse d'acheter, la Ville peut conserver le dépôt à titre de dommage liquidé, sans affecter ses recours. Elle peut aussi mettre fin au processus de vente, à sa discrétion.

FORMULAIRE D'OFFRE D'ACHAT

Je, soussigné, _____, représentant dûment autorisé de _____ au terme de la résolution jointe en annexe, offre à la Ville de East Angus d'acheter les lots 4 182 419, 4 181 621, 4 181 622, 4 182 623 et 4 182 624 du cadastre du Québec aux termes et conditions décrites au devis ci-joint que j'ai autographié.

Le somme offerte est de _____ \$ (dollars canadiens).

À cette somme s'ajoutera, la TPS et la TVQ.

Avec la présente offre, je dépose un chèque visé au montant de _____ \$

Couvrant 10% du prix de vente offert (avant taxes).

La présente offre ne contient aucune autre condition.

Je m'engage irrévocablement et sous condition à signer l'acte de vente qui me sera présenté par la Ville, si la présente offre est acceptée dans un délai de 30 (trente) jours de l'ouverture des soumissions.

En foi de quoi, j'ai signé à _____

En date du _____ 2017

Signature : _____